

N° 701

26 Mars 2014
Notre courriel :
ufc@cgt-fapt.fr

Ecouter et agir !

Dans une période où le tumulte médiatique voudrait nous éloigner des véritables questions, ce mois de mars qui s'achève aura connu plusieurs mobilisations où les cadres ont aussi trouvé leur place pour exprimer leurs revendications.

Forces de ventes à La Poste dans plusieurs territoires, Orange et Chronopost le 18 mars... A plusieurs reprises, ce sont des convergences fortes, mais aussi des éléments spécifiques qui ont permis aux cadres de s'inscrire dans l'action. L'ancrage de la mobilisation qui est constaté de manière interprofessionnelle ne peut se déconnecter d'un feu roulant d'annonces régressives sur le plan social : outre le pacte de responsabilité, la nouvelle convention chômage et son système de droits rechargeables ne doit pas masquer les 400 millions d'€ qui se matérialisent, entre autres par une attaque en règle de l'indemnisation du chômage des cadres. Dans nos entreprises, lors des dernières journées d'actions, les exemples où les cadres ont été mis à contribution pour assurer -volens nolens- la continuité de service ne manquent pas. Ces 2 points témoignent d'un patronat chantre du populisme et de la division des salariés avec l'aide d'autres organisations syndicales, et prédateur du statut de cadre dans notre pays. Autant de raisons d'aborder dans le débat, l'enjeu pour les cadres de s'inscrire dans l'action du 4 avril pour exiger des réponses en faveur d'un plan européen pour l'investissement, une croissance durable et des emplois de qualité. Compte-tenu du Monopoly qui se joue sans limites dans la branche des télécoms par exemple, les cadres ne peuvent se résigner à être les vecteurs muets de stratégies qui s'exonèrent de toute notion de service public comme d'une véritable reconnaissance des qualifications.

EURO-MANIFESTATION

BRUXELLES

04 04 2014

NOTRE LUTTE: Investissements / Emplois de qualité / Égalité

#NouvelleVoieManif



FLASH CADRES



FLASH CADRES

Branche Poste

Les Centres Financiers : réorganisations STOP !

La demande de la CGT: arrêter les réorganisations et autres restructurations sur l'ensemble des centres, en attendant le rendu de l'expertise sur les risques psychosociaux qui sera faite sur le CF de Paris (demande du CHS CT local, suite au suicide d'une collègue en septembre 2011 et portée à plusieurs reprises au tribunal qui a donné raison au CHS CT local du CF de Paris).

La CGT porte la question de la cohérence de LBP dans son ensemble (tous métiers confondus travaillant pour LBP), l'avenir des CF, les réorganisations en cours, les horaires, les régimes de travail, la formation....

Tout ceci lié aux problèmes d'emplois. Le baromètre social du groupe La Poste fait apparaître qu'en mai 2013, 49% du personnel des métiers Services Financiers est confiant en l'avenir de son métier, ils ne sont plus que 39% en novembre 2013 ! Mobilisons nous !

Post immo dégage les cadres

A l'occasion de la journée de mobilisation unitaire du 18 mars contre le pacte de responsabilité la CGT a demandé audience au directeur du pôle immobilier. La CGT a fait état de plusieurs cas de responsables RH sanctionnés voire licenciés comme à Bordeaux.

La CGT a fait examiner le dossier par des élus aux prudhommes, qui ont signalé de nombreuses irrégularités de procédure. Elle en a informé les RH avant que le licenciement ne soit effectif.

La CGT exige l'arrêt de toutes mesures discriminatoires, la réintégration de la collègue au sein du groupe. Les filiales de La Poste doivent cesser d'être de zones de non droit notamment vis-à-vis des cadres.

Branche Télécoms

Guerre des opérateurs !

Fusions, rachat par Numéricable, surenchérissement de Bouygues... derrière ces grandes opérations de Monopoly, ce ne sont pas les intérêts des clients ni des salariés qui sont pris en compte. Pourtant le secteur est générateur de profits, il représente 9% du PIB européen soit le secteur le plus rentable après celui du pétrole ! Cette recomposition conduit à une destruction massive des emplois. En cela le système est bien connu, les cadres sont toujours aux avant postes, particulièrement dans les fonctions support où ils seront les premières victimes des ruptures conventionnelles. Quant aux managers, on les objectivera sur la baisse des effectifs avant d'être eux-mêmes remerciés.

L'utopie consisterait à penser qu'individuellement on passerait au travers des mailles de l'exclusion, c'est ce que s'attache à faire croire les directions.

Dans ce contexte, l'urgence est bien à s'organiser collectivement, à ne pas rester isoler, c'est ce que propose la CGT au travers de son Union Fédérale des Cadres.

Orange : les moyens sont là !

Les résultats d'Orange groupe 2013, ce sont 41 milliards (Mds) € de CA, 1 taux de marge/EBITDA à 30,9% et un résultat net de 2,133 Mds €, donc il y a de l'argent mais la répartition va aux actionnaires : 37 Mds € versés entre 2000 et 2013 dont 1,6 Mds en 2013, 25 Mds € de frais financiers consacrés aux acquisitions de 2000 à 2013.

Mais, pour nos dirigeants la variable d'ajustement, c'est les effectifs, pour 2013/2016, 18 350 départs prévus pour 4800 recrutements en France.

D'autres choix sont possibles. Sur les 7 Mds de cash flow réalisés en 2013, la CGT propose 1 Mds € pour créer 15 000 emplois, 730 millions € pour augmenter de 10% les salaires des 102 072 employés en France et 2 Mds € pour la fibre et la R&D.

Échos

Cadres de moins en moins payés !

Le salaire des cadres est de plus en plus individualisé et déconnecté des qualifications et des compétences. Cette individualisation croissante laisse une part de plus en plus importante à l'arbitraire, et tire les salaires vers le bas.

L'extension de l'emploi précaire et des basses rémunérations pour les jeunes diplômés est réelle.

Aujourd'hui, le salaire mensuel brut d'un jeune ingénieur Informatique-sécurité, par exemple, atteint vaillamment 2 500 € brut mensuel.

Le nombre de cadres payés en dessous du montant du plafond de la Sécurité Sociale a atteint la barre des 20%, soit plus 7,6 points en 10 ans. La dégradation des salaires s'explique notamment par la non-reconnaissance des qualifications des jeunes diplômés à l'embauche.

Social

Sur le dos des chômeurs

Les négociations sur la nouvelle convention d'assurance chômage se sont terminées le 22 mars sur un accord qui fait payer l'addition de la crise aux privés d'emploi, aux intérimaires, aux intermittents du spectacle, mais aussi aux cadres. Certes, le texte prévoit notamment dès le 1er juillet un système de " droits rechargeables ", mais, in fine, c'est 400 millions d'€ d'économies ! Autant d'efforts demandés aux demandeurs d'emploi, car en revanche le patronat a obtenu que les cotisations des entreprises restent inchangées.

Pendant que la CGT se bat pour la construction d'une sécurité sociale professionnelle afin de lutter contre la perte des droits occasionnés par le chômage, le Medef continue son œuvre de démantèlement de la protection sociale.

Les cadres, retraités nantis ?

Les pensions de retraite complémentaire ARRCO et AGIRC des retraités du privé ne seront pas revalorisées au 1^{er} avril 2014. C'est la conséquence d'un accord conclu en mars 2013, que la CGT n'a pas signé, et qui abouti à une désindexation des pensions pendant 3 ans. Ajoutons que, dans le cadre de la réforme des retraites de janvier 2014, la revalorisation des pensions de base est gelée pendant 6 mois, elles seront revalorisées, en fonction de l'inflation c'est-à-dire très faiblement, au 1^{er} octobre.

Toute stagnation de la valeur du point ne se rattrape jamais, les futurs retraités sont donc aussi concernés. La CGT dénonce l'opposition faite entre employés et cadres qui laisserait à penser que ces derniers sont des nantis, rappelons que la moyenne des pensions des cadres s'élève à 19 900 €/an. La CGT s'oppose à ce gel et propose, à contrario, de revaloriser la valeur du point sur la base de l'évolution du salaire moyen.

International

Rencontre CGT / France Palestine Solidarité

T. Lepaon a reçu l'Association France Palestine Solidarité pour aborder les questions liées au conflit israélo-palestinien et explorer des pistes pour consolider les actions en faveur d'une paix durable entre les 2 peuples. Ils s'inquiètent de la détérioration de la situation due à la politique colonialiste israélienne et du silence de la France. Ils s'engagent à demander au gouvernement d'interdire l'importation des produits des colonies, d'imposer des règles de conduite aux entreprises françaises pour les décourager de développer une activité dans les colonies ou avec des entreprises ayant une activité économique dans les colonies et la relaxe des militants poursuivis pour des actions de boycott et l'abrogation de la circulaire Alliot-Marie qui porte atteinte à la liberté d'expression.

Rejoignez l'Union Fédérale des Cadres CGT sur son site www.cgt-fapt.fr espace Cadres

Échos

MEDEF : un poste au Gouvernement ?

Pilliard (pas pillard), du Medef, pense qu'il faut alléger les charges y compris des hauts salaires ? Sapin le dit ! Le grand patronat nous « serine » avec le « coût » du travail, Sarkozy, pardon Hollande, embraye.

Le rapprochement UMP/MEDEF était évident à l'époque de Parisot, celui PS/MEDEF ne l'est pas moins à l'époque de Gattaz. Cela fait des années que les salaires en dessous de 1,6 fois le Smic sont exonérés des cotisations familiales, ce qui conduit à tirer les grilles de salaires vers le bas.

Ca va être le tour des « gros » salaires. Si on ajoute toutes les facilités accordées pour licencier et précariser... Ca suffit ! A quand les contrôles sur les aides ? A quand les sanctions ? Investir dans l'appareil productif, augmenter le pouvoir d'achat, là est la solution !

Secu

Plus d'emplois pour la Sécu !

Lors de sa conférence de presse, la CGT a alerté sur les conventions d'objectifs et de gestion des Caisses nationales de Sécurité sociale signées ces derniers mois. En effet, un vaste plan de suppression d'emplois dans toute ces branches, que l'on pourrait qualifier de plan social, met véritablement en danger le fonctionnement et la qualité de ce service public.

Pour la CGT d'autres choix sont indispensables, comme la réforme du financement de la Sécurité sociale, fondée sur une modulation des cotisations, ainsi qu'un projet d'orientation global alternatif, comportant un ensemble structuré de propositions articulées sur une amélioration des droits des assurés sociaux et de l'accès aux soins, impliquant la préservation et des créations d'emplois.

Pour un financement pérenne et solidaire

Pour la CGT, 2 principes sont fondamentaux : les cotisations sociales sont un salaire socialisé et notre système, basé sur le principe de la répartition, implique que le montant des cotisations versées permette de faire face à l'ensemble des dépenses ; Le financement de la Sécurité sociale doit favoriser le développement de l'emploi stable et qualifié.

Sur cette base, la CGT propose une réforme des cotisations sociales avec une double modulation des cotisations dites patronales (pour qu'elles tiennent compte de la qualité des emplois et soient plus faibles dans les entreprises où la part des salaires dans la valeur ajoutée est élevée), avec la suppression des exonérations et l'élargissement de l'assiette des cotisations à tous les éléments de la rémunération et aux revenus financiers.

Égalité

"Je suis suspecté d'harceler. Mais on ne soupçonne pas une fille d'aguicher"

C'est ce qu'a déclaré récemment pour se défendre un homme politique accusé de harcèlement sexuel.

Ainsi donc, un homme dont les sens auraient été émoussés pourrait s'arroger le droit de faire des plaisanteries, des avances (soft, bien sûr...) à une collègue ! Et elle devrait se montrer tolérante : c'est un jeu, le jeu de la séduction...

Mais y en a marre ! Une enquête de l'Ifop pour le Défenseur des droits, publiée à la veille de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes révèle que 20% des femmes actives ont dû faire face un jour ou l'autre de leur vie professionnelle à une situation de harcèlement sexuel.

Les cadres ne sont pas épargnés, au contraire, 30% des cas !